



Joyeux Noël

SMISP-Info

15 décembre 2014 n°09

Élections professionnelles: 5 sièges pour le SMISP UNSA en CAP et un franc succès de la liste UNSA au CTM "Affaires sociales"

Nous constatons tout d'abord, un taux important de participation aux élections, légitimant, s'il le fallait, notre représentativité syndicale.

CAP MISP Félicitations à nos élus : Le SMISP-UNSA conserve ses 5 sièges (le sixième revient à la CFDT) avec 478 électeurs inscrits (545 en 2011) et un taux de votants de 66,3 % (60 % en 2011). Nous obtenons 218 voix soit 71,5 % des suffrages exprimés (245 voix soit 76,8 % en 2011 soit en légère baisse). Ces chiffres traduisent la baisse notable d'effectif de notre corps mais une participation au scrutin plus importante en valeur relative.

Vos élus à la CAP : *Grade de MISP général :* B. Broche (titulaire) et C. Guichard (suppléante), *Grade de MISP Chef :* T. Mathieu et G. Delerue (titulaires) - A. Sarr et S. Renard-Dubois (suppléantes), *Grade MISP :* P. Buttet et C. Godin (titulaires) - S. Alsibaï et M.-J. Mocquet (suppléantes)

CTM « Affaires Sociales : La liste UNSA-CFTC est largement en tête avec 34,5 % des suffrages (69,8 % de participation) et obtient 5 sièges sur 15 (dont un pour T. Mathieu du SMISP-UNSA). Même si l'UNSA a perdu un siège, les comparaisons avec 2011 (score de 36,8 %) sont délicates dans la mesure où, à l'époque, le CTM était commun avec "Jeunesse et sports" où l'UNSA était fortement représentée (il y avait donc un risque de baisse importante de son score). Les résultats dans les ARS apparaissent comme excellents, vous pouvez consulter le **tableau complet des résultats** au CTM région par région :

en tête dans 21/26 régions (29,5 à 60,8% des voix) et deuxième dans 4 ARS. L'UNSA est passée première en Pays-de-Loire et Bretagne et connaît une forte progression à l'ARS Océan-Indien

majorité absolue dans 7 ARS : Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Guyane, Guadeloupe, Corse, Champagne-Ardenne, Bourgogne.

Primes : le feuillet continue ...

Le déplafonnement des primes n'est plus à l'ordre du jour. Cette information nous a été donnée lors de la dernière réunion du Comité national de concertation (CNC). Il avait pourtant été évoqué par notre DRH il y a quelques semaines mais la fonction publique et les finances auraient opposé une fin de non recevoir à la demande.

Ce problème touche de plus en plus de corps et de plus en plus de grades. Il se traduit, par exemple, pour un MISP chef par une perte potentielle annuelle de 3422 euros, pour un MISP de 3400 euros (sans compter l'impossibilité de toucher un reliquat de fin d'année).

Le plafonnement des primes s'ajoute au gel du point d'indice, à la diminution du taux de promu/promouvables, à l'absence de revalorisation des indemnités d'astreintes,...

La fédération UNSA emploi-solidarité lance donc, auprès de l'ensemble des agents, une pétition à destination de notre ministre.

En conséquence, nous vous engageons, que vous soyez adhérent ou non au SMISP-UNSA à signer cette [pétition](#) (la lire sur notre site Internet) soit individuellement soit collectivement par l'intermédiaire de vos délégués régionaux (à noter que la pétition ne comporte aucune mention d'un syndicat).et à l'adresser à Mme Touraine.

Etrangers malades.

Projet de loi relatif au droit des étrangers déposé à l'Assemblée nationale en juillet 2014 : il contient de substantielles modifications de la procédure dite "étrangers malades". Depuis plusieurs années, le SMISP prend position sur ce sujet (rubrique "actualités" de notre site Internet le [dossier](#)) et certaines des propositions du projet de loi vont dans le bon sens. Il reste toutefois à s'assurer que la mise en œuvre de la nouvelle procédure (décret et arrêté sont prévus) respectera bien l'indépendance des avis médicaux. Le SMISP a publié un [communiqué de presse](#) le 14 novembre pour rappeler l'importance de ces points.

Groupe de travail DGS et Direction générale des étrangers en France : sans attendre les discussions parlementaires de ce projet de loi et son adoption, un groupe de travail a été constitué pour faire des propositions sur les modalités du transfert à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) de la procédure actuellement dévolue aux médecins des ARS. Il est prévu qu'y participent deux médecins exerçant en ARS, « *particulièrement choisis pour leur connaissance du terrain et leur implication dans ce dossier* ». La désignation de ces deux médecins a été confiée au président du collège des DG d'ARS : JY Grall, DG de l'ARS Nord - Pas-de-Calais. Compte tenu de son implication sur ce dossier depuis de nombreuses années, le SMISP a fait savoir qu'il souhaitait avoir un représentant en propre à ce groupe de travail ; finalement, il a obtenu d'être auditionné lors d'une réunion.**A suivre !!**



Ça bouge en région.

Selon les discours officiels le dialogue social serait une priorité de ceux qui nous gouvernent !!! ... retour à la réalité, avec deux exemples en région...

ARS d'Auvergne : panne sèche de dialogue

Lors de la dernière réunion du Comité d'agence de l'ARS d'Auvergne, les élus UNSA (comme ceux de la CFDT) ont refusé de siéger après avoir lu une motion dénonçant l'absence de concertation notamment pour la fixation des ordres du jour et le manque de considération pour les représentants du personnel. Un ordre du jour en effet plus qu'indigent: pas d'information sur l'attribution des éléments accessoires de rémunération et une discussion autour de la réforme territoriale (fusion des deux régions Auvergne et Rhône-Alpes) qui n'a figuré à l'ODJ qu'après demande express de l'UNSA. Le DG François Dumuis pourrit la situation en limitant au maximum les points intéressants les représentants du personnel et sature la réunion de points d'information allant jusqu'à imposer une "information sur l'infection Ebola" ! A la suite de ce CA qui n'a pu se tenir faute de quorum, le DG communique en interne à l'ARS sur le fait que les syndicats font de la désinformation et le contraignent à communiquer sur la réforme, alors qu'en bon fonctionnaire il estime ne pouvoir s'exprimer que lorsque les textes seront votés. Cette attitude illustre le manque de dialogue d'un responsable de plus de 200 agents qui ne savent pas où ils travailleront dans 1 an et souhaitent en parler !!

Les élus UNSA ont décidé de ne plus siéger au CA tant que les conditions de fonctionnement de cette instance ne se seront pas améliorées.

Humour « les chants les plus désespérés sont les plus beaux » : Dans cette même ARS un « comité de veille managériale » (!!!) propose aux agents des séances de... chorale .

Cette situation survient alors même qu'un groupe de travail national sur les RH dans les ARS, mis en place à la demande de notre ministre, poursuit ses travaux. S'agit-il d'un écran de fumée destiné à masquer des situations locales inacceptables ?

ARS Océan Indien : le combat continue.

Alors que se profile un déménagement au niveau d'un des sites de l'ARS courant 2015, la direction a récemment procédé précipitamment et avec des objectifs confus à une nouvelle répartition des bureaux se traduisant notamment par une « densification du personnel » comme un regroupement des médecins par deux dans un même bureau (alors qu'auparavant ceux-ci disposaient de bureau individuel). Comme à l'habitude, cette réorganisation, accompagnée en outre de modifications de certaines fiches de poste, s'est faite sans concertation avec les agents concernés et pose des problèmes en matière de sécurité incendie, d'ergonomie, d'aménagement de poste pour les agents handicapés sans compter son impact sur les risques psycho-sociaux pourtant importants dans cette agence (cf. SMISP Info 2013 n°5 et n°8).

Le CHSCT, et en tout premier lieu les représentants UNSA, ont bien entendu émis un avis défavorable à cette réorganisation.

Il avait fallu attendre plus d'un an après la mise en place des ARS pour que se mettent en place les instances représentatives du personnel mais trois ans plus tard le dialogue social laisse toujours à désirer

Vie syndicale.

Commission de réforme : retraite anticipée, temps partiel thérapeutique, accident de mission ... le SMISP vous accompagne !

Lors d'un événement malheureux (accident de service, maladie professionnelle, ...) l'administration peut remettre en cause l'imputabilité au service, le taux d'invalidité résultant de l'accident, l'aménagement du poste de travail ou une mise à la retraite pour invalidité imputable au service.

Dans ce cas il y a saisine de la commission de réforme soit au niveau départemental soit au niveau national dans lesquelles des représentants du personnel sont présents. Au niveau ministériel, face aux représentants de la DRH, deux représentants du personnel titulaires élus au sein de la CAP et épaulés par 2 suppléants. Jusqu'à récemment, ils étaient tous quatre du SMISP ; toutefois, de nouveaux représentants seront désignés suite aux dernières élections à la CAP. Dans l'attente, vous pouvez toujours contacter B. Broche ou G. Delerue.

Si vous êtes dans une situation difficile, n'hésitez pas à demander l'appui de vos collègues élus pour vous défendre bien avant le passage en commission de réforme, nationale ou locale. Ils peuvent vous aider à trouver les accompagnements adaptés à votre situation.

Notre site Internet www.smisp.fr se développe

Notre site s'est enrichi d'une nouvelle rubrique intitulée « **Coordination UNSA ARS** ». Elle se fera régulièrement l'écho des prises de position, communiqués, actions de la fédération UNSA emploi-solidarité et de la coordination nationale UNSA - ARS (représentants du SYNPASS, SNIASS, SMISP, SPHISP et SYNAPSE).

Cette coordination vient ainsi de faire paraître sa 2^{ème} lettre d'information faisant le point sur les actions entreprises depuis sa création il y a six mois. [A lire sur notre site.](#)



Le SMISP c'est vous ! Adhérer, voter, réagir, participer... c'est faire vivre et revivre notre métier !
- Le Bureau du SMISP- **Informations et autres SMISP-Info sur <http://www.smisp.fr/>**

SYNDICAT
DES MEDECINS
INSPECTEURS
DE SANTE
PUBLIQUE

RECU

UNION CONFEDERALE DES MEDECINS
SALARIES DE FRANCE (UCMSF)

www.smisp.fr

Reçu de la somme (rayer les mentions inutiles) de :

- soixante euros (Retraité(e) et contractuel(le))
- quatre vingt cinq euros (MISP)
- cent euros (MIChef)
- cent quinze euros (MIGénéral)

représentant la cotisation au SMISP pour l'année 2013

A....., le

NB : vous avez droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant de l'adhésion

Le

trésorier : Thierry Mathieu

BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2014

Nom et prénom : _____ Sexe : M / F Année de
naissance : 19__

Coordonnées personnelles : adresse :

tél :

mail : _____ @ _____

Coordonnées professionnelles : adresse :

tél :

mail : _____ @sante.gouv.fr

_____ @ars.sante.fr

Fonctions actuelles :

Fonctions antérieures :

MISP : date d'entrée dans le corps :

Contractuel(le) :

1^{er} grade : MIChef : MIGénéral :

Retraité :

Echelon : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 HEA HEB HEC indice maj. : _____

Date de la nomination dans l'échelon : ____/____

temps plein temps partiel : ____% disponibilité détachement

congé parental congé maladie ou LD mis à disposition

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre. Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date:

signature:

Chèque à l'ordre du SMISP, à renvoyer au trésorier :
l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO

Thierry MATHIEU -